



Séance du Conseil communal du 25 octobre 2017

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1. Statutaire. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 37 conseillers-ères, 6 conseillers-ères excusés-es et 2 conseillers-ères absents-es. Nous saluons la présence de Mme la Syndique, des Municipaux, des Huissières, de la Presse et du public. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président, M. Jürg Hostettler, lit deux courriers adressés au Conseil communal. Il s'agit des démissions de Mme Delabays et de M. Fontannaz de leur fonction de Conseillère et de Conseiller communal. Mme Monique Schaffrot et M. Mota Maximino sont assermentés. L'Assemblée applaudit les nouveaux Conseillers-ères.

Le Président, M. Hostettler, propose une modification de l'ordre du jour. L'ordre du jour est modifié à l'unanimité. Le point 4 'Motion Chollet' est reporté à la prochaine séance. L'ordre du jour est ensuite adopté à l'unanimité. Tous les Conseillers-ères ont reçu le procès-verbal de la dernière séance. La lecture n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté par 35 voix pour et 2 abstentions.

Point 2. Préavis 06/2017. Demande de crédit de 368'000.- CHF pour les aménagements du carrefour du Grütli.

M. Chollet, Conseiller et rapporteur de la commission ad-hoc, lit son rapport. M. Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances. Plusieurs amendements sont proposés :

1) Rajout de 20 cm, pris sur le trottoir de la route du Mollendruz. Cet amendement est refusé par 13 voix pour, 21 voix contre et 3 abstentions.

2) Augmentation de la largeur des places de parc prévues à 2,60 mètres. Cet amendement est accepté par 29 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

3) Rajout d'une barrière de protection au niveau du nouveau passage piéton. Cet amendement est accepté par 21 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions.

Le Président, M. Hostettler, lit les conclusions du préavis 06/2017 et ses amendements. Le préavis 06/2017 est accepté à l'unanimité.

Point 3. Préavis 07/2017. Arrêté d'imposition 2018.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances. Pas de questions. Le Président, M. Hostettler, lit les conclusions du préavis. Le préavis 07/2017 est accepté à l'unanimité.

Point 4. Motion Chollet, Chenuz et Aubert. Reporté à la prochaine séance.

Point 5. Communication de la Municipalité.

Mme Kaeser, Conseillère, est Vice-Présidente et déléguée à l'ASICOV. M. Bapst et M. Baudat, Municipaux, sont les délégués de la Municipalité. Mme Rime, Syndique, est au comité de direction. M. Delaloye, Conseiller, est le délégué pour l'association de la

piscine des Chavannes et membre de la commission de gestion. Mme Rime, Syndique, est au comité de direction et M. Hostettler, Municipal, est le représentant municipal.

M. Rosat, Municipal, nous informe que les travaux d'assainissement du Château sont terminés dans le cadre du budget prévu et que la remise en état des chemins se fera ce printemps.

M. Hostettler, Municipal, précise que les travaux dans le quartier de La Ville sont terminés.

La modification du sens de circulation autour de la poste se fera au printemps 2018.

Les terrains de football sont actuellement tondus par un robot.

Mme Rime, Syndique, nous informe que Mme Véronique Grandjean a été nommée au poste de Boursière communale.

Point 6. Communication du bureau.

Les coordonnées des Conseillers-ères communales seront complétées et distribuées à tous les Conseillers-ères lors de la prochaine convocation du Conseil. Le prochain Conseil est fixé au jeudi 7 décembre 2017 à 19.15 heures.

Point 7. Propositions individuelles.

M. Cloux, Conseiller, désire être informé sur l'impression du nouveau règlement du Conseil communal. Celle-ci doit se faire conjointement avec plusieurs documents communaux.

M. Cloux, Conseiller, nous informe que le Noël communal se fera le 19 décembre au Temple et au Château.

Le Président, M. Hostettler, remercie la Municipalité, l'Assemblée, le secrétaire, le bureau, les greffières, la presse et le public.

La séance est levée à 22.07 heures.

Bureau du Conseil Communal


Le Président


Le Secrétaire

